



DIAGNOSTIC INONDATIONS



Grand Est
ETABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL
DE BASSIN

PROTÉGER SA MAISON ET SES PROCHES
DES INONDATIONS

Action financée par :



Votre vie est souvent bouleversée par les inondations : routes coupées, habitations, écoles, maisons de retraite inondées entraînant la nécessité d'une évacuation.

À SAVOIR

L'EPTB Meurthe Madon

Votre communauté de communes a confié à l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Meurthe Madon la mission de mieux vous protéger des crues.

Nos missions :

Lutter
contre les crues



Préserver
Les cours d'eau



© DREAL Grand Est / 4 vents

La Meurthe à Saint-Dié-des-Vosges - oct 2006

Le diagnostic inondations

SON RÔLE

- Identifier les points sensibles des habitations
- Définir les mesures pouvant être mises en place
- Évaluer les coûts. Certaines mesures peuvent être très efficaces sans pour autant être onéreuses.

SES OBJECTIFS

- Améliorer la protection des habitants.
- Réduire les pertes matérielles.
- Faciliter le retour à la normale après l'inondation.
- Garantir la validité des assurances.

Le Madon à Mirecourt - oct 2006

Mode d'emploi

1 - Rendez-vous

Contactez l'EPTB pour fixer un rendez-vous.

Si vous êtes locataire, pensez à prévenir votre propriétaire de la démarche.

2 - Diagnostic

Un technicien réalisera le diagnostic à domicile.

Votre présence est nécessaire pour nous fournir les informations et pour accéder à l'ensemble de votre domicile.

3 - Rapport de visite

Un rapport de visite

précisant les points sensibles de votre habitation vous sera transmis. Il détaillera les mesures et les coûts éventuels pour vous protéger des futures inondations.

4 - Travaux

Vous déciderez librement de réaliser ces travaux, sans échéance dans le temps.



0 €

Le diagnostic ne vous coûte rien

Il est pris en charge par l'EPTB Meurthe Madon

2 heures

C'est la durée de l'intervention

Le diagnostic est réalisé à domicile en votre présence et identifie les points sensibles de votre habitation.

2 mois

C'est le délai maximal d'obtention du rapport

Il liste, priorise et estime les coûts des mesures adaptées pour réduire les dommages.

100 %

De liberté d'action

Vous êtes libre d'effectuer les travaux préconisés, choisir les prestataires et les délais qui vous conviennent.

80 %

C'est le taux d'aide maximum

Vous pouvez percevoir des aides de l'État pour la réalisation de certains travaux. L'EPTB vous accompagne dans la constitution du dossier de demande de subvention.

DEMANDE DE DIAGNOSTIC (GRATUIT)



contact@eptb-meurthemadon.fr



03 83 94 55 01



**EPTB Meurthe Madon
3, rue Jacques Villermaux 54000 NANCY**

En précisant vos nom, adresse et numéro de téléphone

**Vous êtes le premier acteur
de votre sécurité
et de la protection de votre
habitation**



**Suivez nos actualités sur
www.eptb-meurthemadon.fr**